



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2019 N° 2019-044

9. Autres domaines
de compétences
9.1 – Autres domaines
de compétences
des Communes

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 11

Date de la convocation :

18 juillet 2019

Vote	
Pour :	11
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 25/07/2019
- affichage du 25/07/2019 au 25/08/2019
- et publication du compte rendu le 29/07/2019

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

PRESENTS : Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD
André PERRIN - Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER
Christophe DAVID-HENRIET - Marie-Rose RIZZO - Joël SUBTIL
Alain BRITEL - Thierry REBERE - Fabien CHAVET

EXCUSES : Agnès DUBOIS - Hélène VIOLY - Anaïs JULLIEN
Janine DURET - Nicolas RIPPE - Isabelle SERRAND
Stéphanie CORNATON - Josiane TOURRES

Secrétaire de séance : Anne-Marie FEUGIER

OBJET :

**CIMETIERE
COMMUNAL :**

- REPRISE DES
CONCESSIONS A L'ETAT
D'ABANDON

CONSIDERANT que la Commune a engagé, il y a maintenant plus de 3 ans, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon dans le cimetière communal, conformément aux articles L.2223-17 et 18 ainsi qu'aux articles R.2223-12 à 23 du Code général des collectivités territoriales afin que ce lieu retrouve un aspect fonctionnel, décent, à la hauteur de la mémoire de ceux qui y reposent ;

VU les procès-verbaux de constat de l'état d'abandon des concessions, dressés sur site les 29 septembre 2015 et 12 juin 2019 ;

VU la liste des concessions définitivement constatées en état d'abandon ;

CONSIDERANT que lesdites concessions ont notoirement plus de trente ans d'existence et que la dernière inhumation a plus de dix ans ;

CONSIDERANT que cette situation constitue une violation des engagements pris par les concessionnaires et/ou leurs ayants droit de maintenir la sépulture en bon état d'entretien et de solidité ;

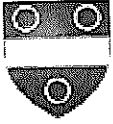
VU la possibilité pour la Commune d'inscrire certaines de ces concessions présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal pour ainsi les préserver de la destruction et prendre en charge leur remise en bon état de conservation ainsi que leur entretien ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- DECIDE :

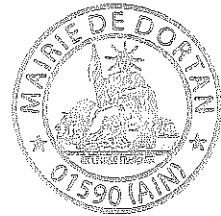
- **Article 1 :** de prononcer la reprise des concessions, dont la liste restera annexée à la présente délibération, définitivement constatées à l'état d'abandon.
- **Article 2 :** d'autoriser Mme le Maire à reprendre, par arrêté municipal, lesdites concessions.
- **Article 3 :** plus aucune inhumation ne pourra avoir lieu dans les concessions reprises à compter de la présente délibération.



Commune de DORTAN (01590)

- **Article 4** : les terrains repris, une fois libérés de tout corps, seront réattribués par la Commune pour de nouvelles sépultures ou feront l'objet d'un réaménagement.
- **Article 5** : la présente délibération :
 - est exécutoire de plein droit dès qu'il aura été procédé à sa publication ;
 - sera portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, à la Mairie et au cimetière pendant un mois et transmise à la sous-préfecture de NANTUA ;
 - peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
- **Article 6** : Mme le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE





Commune de DORTAN (01590)

Cimetière communal

Liste des concessions définitivement constatées à l'état d'abandon

Carré A	Tombe n° 3	Carré H	Tombe n° 3
Carré A	Tombe n° 4	Carré H	Tombe n° 8.01
Carré A	Tombe n° 8	Carré H	Tombe n° 9
Carré A	Tombe n° 9	Carré H	Tombe n° 14
Carré B	Tombe n° 2	Carré H	Tombe n° 17
Carré B	Tombe n° 3	Carré H	Tombe n° 18
Carré B	Tombe n° 4	Carré H	Tombe n° 19
Carré B	Tombe n° 5	Carré H	Tombe n° 20
Carré B	Tombe n° 6	Carré H	Tombe n° 21
Carré B	Tombe n° 8	Carré H	Tombe n° 25
Carré B	Tombe n° 10	Carré H	Tombe n° 26
Carré E	Tombe n° 17	Carré H	Tombe n° 28
Carré E	Tombe n° 19	Carré J	Tombe n° 18
Carré E	Tombe n° 23	Carré K	Tombe n° 1
Carré E	Tombe n° 28	Carré K	Tombe n° 5
Carré F	Tombe n° 6	Carré K	Tombe n° 10
Carré F	Tombe n° 12	Carré K	Tombe n° 16
Carré G	Tombe n° 3	Carré K	Tombe n° 17
Carré G	Tombe n° 4	Carré K	Tombe n° 20
Carré G	Tombe n° 6	Carré K	Tombe n° 22
Carré G	Tombe n° 9	Carré K	Tombe n° 24
Carré G	Tombe n° 13	Carré K	Tombe n° 28
Carré G	Tombe n° 14	Carré K	Tombe n° 32
Carré G	Tombe n° 16	Carré K	Tombe n° 35
Carré G	Tombe n° 17	Carré K	Tombe n° 39
Carré G	Tombe n° 19	Carré K	Tombe n° 43
Carré G	Tombe n° 22	Carré K	Tombe n° 44
Carré G	Tombe n° 52	Carré K	Tombe n° 55
Carré G	Tombe n° 70	Carré K	Tombe n° 63
Carré G	Tombe n° 76	Carré K	Tombe n° 67
Carré G	Tombe n° 77	Carré K	Tombe n° 93
Carré G	Tombe n° 78	Carré K	Tombe n° 96
Carré G	Tombe n° 80	Carré K	Tombe n° 99
Carré G	Tombe n° 97		

VU pour rester annexé à la délibération
n° 2019-044 du 23/07/2019

LE MAIRE,
Marianne DUBARE



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Cimetière communal : reprise concessions à l'état d'abandon

Date de décision: 23/07/2019

Date de réception de l'accusé 25/07/2019

de réception :

Numéro de l'acte : DEL2019044

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20190723-DEL2019044-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 24/07/2019

classification :

Nom du fichier : DEL2019-044 Cimetière reprise concessions état abandon.pdf (99_DE-001-210101481-20190723-DEL2019044-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : DEL2019-044 Annexe liste concessions.pdf (99_AU-001-210101481-20190723-DEL2019044-DE-1-1_2.pdf)

Liste concessions constatées à l'état d'abandon